



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 21/02/2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 03/03/2025</p>	<p>Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY Philippe GENILLOUX</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p>Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ</p>

➤ 250206 : Plan de mobilité du Grand Besançon – enquête publique

L'enquête publique sur le Plan de mobilité de GBM 2025-2035 se déroule du 10 février au 14 mars 2025 à 17h. Le dossier est consultable au siège de GBM et dans plusieurs mairies, et par internet sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5957>. Ce site permet à chacun de formuler une contribution sur le projet. L'avis et l'accès au site de l'enquête sont aussi publiés sur le site internet de la commune de Gennes.

Le PDM est un document de planification des déplacements et de la mobilité qui détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre de GBM. Il fixe les orientations du territoire en matière de mobilité pour les 10 années à venir. Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Le PDM définit donc au travers d'un plan d'action une stratégie globale de report modal, visant une diminution du trafic automobile, et un développement des modes alternatifs.

Le PDM s'organise selon plusieurs thèmes :

- L'organisation du territoire par rapport à la mobilité
- Les transports collectifs et l'intermodalité
- Les modes actifs (vélo, piéton, trottinette)
- Les usages partagés de la voiture
- Le stationnement tous modes et l'écomobilité
- La circulation, et l'aménagement du réseau routier
- La mobilité inclusive
- Le transport de marchandises
- L'accompagnement aux changements de mobilité
- La gouvernance

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre une contribution à l'enquête publique, notamment sur plusieurs points :

- le service de train depuis la gare de Saône
- le service de bus
- la RN 57 : confirmer la mise à 2 fois 2 voies du tronçon Beure-Micropolis
- la circulation des deux roues (scooters, motos)
- la desserte piétonne et cyclable sur le plateau, avec une proposition pour l'axe Nancray – Gennes- Saône

Le maire
Jean SIMONDON